

# **NOTICE POUR LE DOSSIER MEDICAL - ARBITRE DE DISTRICT**

L'âge s'entend au 1<sup>er</sup> juillet de la saison (01.07.2021)

## **POUR LES ARBITRES OFFICIELS :**

### **POUR LES ARBITRES AYANT MOINS DE 18 ANS :**

Les arbitres de moins de 18 n'ont plu de certificat médical à fournir.

Vous devez remplir uniquement le questionnaire réservé aux mineurs en page 6/7

Selon le résultat, lire bas de page (6/7) :

- Si 1 oui, vous devez faire le dossier médical de la page 1/7 à la page 3/7 et nous le renvoyer au district
- Si que des non, vous devez nous renvoyer l'attestation sur l'honneur qui se trouve en page 7/7 au district

### **POUR LES ABITRES DE 18 A 34 ANS :**

Si vous avez fait un ancien dossier médical et licencié lors de la saison 2020/2021.

Vous devez remplir le questionnaire en page 5/7

Selon le résultat, lire bas de page (5/7)

- Si 1 oui, vous devez faire le dossier médical de la page 1/7 à la page 3/7 et nous le renvoyer au district
- 
- Si que des non, vous devez nous renvoyer l'attestation sur l'honneur qui se trouve en page 7/7 au district

### **POUR LES ARBITRES A PARTIR DE 35 ANS :**

Ils doivent réaliser le dossier médical de la page 1/7 à la page 3/7 et faire les examens demandés (s'ils ne sont plus à jour et/ou à faire)

## **POUR LES ARBITRES STAGIAIRES QUI DEVIENNENT ARBITRES OFFICIELS :**

### **POUR LES ARBITRES DE MOINS DE 18 ANS :**

Les arbitres de moins de 18 n'ont plu de certificat médical à fournir.

Vous devez remplir uniquement le questionnaire réservé aux mineurs en page 6/7

Selon le résultat, lire bas de page (6/7)

- Si 1 oui, vous devez faire le dossier médical de la page 1/7 à la page 3/7 et nous le renvoyer au district

- Si que des non, vous devez nous renvoyer l'attestation sur l'honneur qui se trouve en page 7/7 au district

**POUR LES ARBITRES DE 18 A 34 ANS :**

Vous devez réaliser le dossier médical de la page 1/7 à la page 3/7 avec un électrocardiogramme  
L'échographie cardiaque doit être réalisée pendant les 12 mois à partir de votre nomination  
Le dossier doit être renvoyé au district

**POUR LES ARBITRES A PARTIR DE 35 ANS :**

Vous devez réaliser le dossier médical de la page 1/7 à la page 3/7 et fournir les examens demandés  
qui sont à joindre avec le dossier selon votre âge  
L'échographie cardiaque doit être réalisée pendant les 12 mois à partir de votre nomination  
Le dossier doit être renvoyé au district

**POUR L'ECHOGRAPHIE CARDIAQUE :**

Pour les arbitres officiels, un délai avait été accordé, vous avez jusqu'au 30 juin 2022 pour nous fournir l'échographie cardiaque.